

Lausanne en l'air

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 18

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

auprès de Sapiens, ne comprend pas bien comment vous désirez que votre service soit fait.

— En silence, répond simplement le savant.

Et il ajoute :

« Cette femme ne comprend donc pas le français. »

LE PAUVRE SOLDAT

C'EST ici une très ancienne chanson ; elle doit dater du temps, déjà lointain, où les Suisses servaient sous les drapeaux étrangers. On l'entend parfois chanter, par les tout vieux, dans ce délicieux pays de Gruyères, où se sont réfugiées, traquées de toutes parts, quelques-unes de nos bonnes traditions.

Le titre : « Le pauvre soldat », est de nous, à défaut du vrai, que nous n'avons pu nous procurer :

C'étaient trois jeunes guerriers, tous trois partis en guerre,
Tous trois partis en guerre regrettant leurs
[amies. (bis).

Le plus jeune surtout regrettait bien la sienne,
Regrettait bien la sienne, et il avait raison, (bis)
C'était la plus belle fille qu'il y eut dans le canton.

Le plus jeune s'en va trouver son capitaine,
« Voyez, mon capitaine, mon cœur est mécontent,
Je veux revoir Adèle, fille que j'aime tant. »

Le capitaine lui répond : « Voilà la carte blanche,
Voilà la carte blanche avec le passeport,
Va-t-en revoir Adèle, puisque tu l'aimes tant. »

Le bon soldat s'en va trouver le père d'Adèle
« Bonjour, père z'et mère, frères, sœurs et parents,
Je viens revoir Adèle, fille que j'aime tant, »

Le père lui répond : « Ta pauvre Adèle est morte,
Son corps est dans la terre, son âme au paradis,
Prie bien Dieu pour elle, elle est bien près de Lui. »

Le bon soldat s'en va bien vite au cimetière,
« Adèle, réponds-moi, pour la dernière fois,
Puisque tu es sous terre, je viens mourir vers toi. »

Adèle lui répond : « Ma bouche est pleine de terre,
Ma bouche est pleine de terre et la tienne pleine
[d'amour,
Revas-t'en z'à la guerre y mourir à ton tour. »

Le bon soldat s'en va trouver son capitaine,
« Bonjour, mon capitaine, me voici de retour,
Et puisque Adèle est morte, je servirai toujours. »

LES DICTONS DE MAI

Froid mai et chaud juin
Donnent pain et vin.

En mai, blé et vin naît.

En mai, juin et juillet, la bouche baignée et fraîche.

Mai froid n'enrichit personne.

Froid mai, épaisse tourte (gros pain),
Mais peu de vin dans la coupe.

Du mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur.

Qui de mai n'attend la fin
Ne sait ce qu'est vendre vin.

Mai jardinier
Ne comble le grenier.

S'il pleut le premier jour de mai,
Les coings, madame, sont cueillis.

Une heure de mai fait perdre les pâles couleurs.

Mai pluvieux marie le laboureur et sa fille.

Si le commun peuple dit vrai,
La mauvaise s'épouse en mai.

(Dans l'ancienne Rome, on ne se mariait pas volontiers en mai. Les unions conclues en ce mois passaient pour malheureuses ; du moins tenait-on pour certain que les épousées de mai seraient les matrones).

Au mai de Mai et au mai d'Où,
Lo mariadzo ài fou.

Au mai de Mai
La bagné ài corbé.

Lè plliodze dau mai de Mai
Ne se peizon jamé.

Mai trove la nâ
Iô Mâ la laichâ.

Quan plliou à la St-Urbain (25 mai)
Tota l'annâie lè cordzon mallion bin.

Se plliou lo dzo de l'Ascoeinchon,
Cein mollie dzerbe et tsiron.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

La réclamation d'un condamné.



Je viens d'avoir mes premiers démêlés avec la justice. Jusqu'ici, ma conduite avait toujours été correcte ; jamais encore je n'avais encouru les rigueurs de nos autorités ; je ne connaissais la valeur des mots « délit » et « contravention » que par le dictionnaire.

Il n'en est plus de même maintenant : j'ai été condamné.

Voici comment :

Je rentrais l'autre soir à bicyclette au logis. Soucieux du règlement, j'avais soigneusement allumé ma lanterne.

Soudain, par suite d'une trépidation trop rude, mon falot s'éteint. J'étais à quelque cent mètres de ma demeure ; sottement, je m'imaginai qu'il était inutile de le rallumer pour un si court espace, et... je continuai mon chemin.

Tout à coup, je m'entends interpellé :

« Halte ! descendez ! »

J'obtempère à cette injonction. Un gendarme surgit de l'ombre et me soumet à un bref interrogatoire. Je décline mes nom, prénoms et qualités ; j'essaie d'expliquer mon cas et de protester de mon profond respect de la légalité.

« Mon devoir m'oblige à faire rapport. »

Et voilà pourquoi j'ai reçu une citation à comparaître devant M. le préfet.

Au jour dit, je me rends au chef-lieu de district et me présente à l'audience de ce magistrat. Il m'est donné lecture du rapport rédigé en ce style particulier qui caractérise la prose administrative et par lequel il était dûment constaté :

« Que le nommé Bert-Net, chroniqueur, avait été rencontré de nuit, à bicyclette, avec une lanterne non-allumée ;

» qu'il n'avait opposé aucune résistance au représentant de l'autorité qui lui avait enjoint de s'arrêter ;

» qu'il avait essayé de s'excuser en prétendant que sa lanterne venait de s'éteindre et qu'il n'était qu'à peu de distance de son domicile,

» que les faits constatés ci-dessus étaient en contravention avec le concordat sur la circulation des cycles... »

C'était précis, complet, écrasant ! Une condamnation s'imposait. Elle fut prononcée. Toutefois, tenant compte de la pureté de mes intentions, M. le préfet fixa le montant de l'amende qui me fut infligée à fr. 1,50 seulement, plus 15 cent. pour frais de présidence.

J'ai payé sans marchander. Vraiment, c'est pour rien ! J'en suis honteux moi-même ! Pensez un peu :

Par ma négligence, j'ai mis en branle tout l'appareil judiciaire. Le gendarme aura peut-être passé une ou deux heures à rédiger son procès-verbal ; celui-ci a été transmis à la préfecture. L'affaire fut examinée, une citation fut préparée et me fut adressée sous pli chargé. Ce n'est pas tout. Quand j'arrivai à la préfecture un employé m'indiqua la salle d'audience ; un autre m'introduisit, puis, pour la modique somme de quinze centimes, Monsieur le préfet, en personne, a bien voulu me donner lecture du

procès-verbal relatant mes méfaits, et a prononcé l'amende ; un troisième employé, enfin, a dû se déranter pour en encaisser le montant.

C'est ainsi que pour fr. 1,50 j'ai troublé la quiétude d'une dizaine de paisibles fonctionnaires au moins. Franchement, l'Etat n'a pas fait ses frais avec moi.

Aussi, maintenant que de justiciable je suis redevenu — et demeure hélas — un simple contribuable, je proteste ! L'Etat a fait, en me dressant contravention, une opération financière désastreuse. Aussi je demande formellement que, pour les autres délinquants on augmente les amendes dans une proportion telle qu'elles rapportent au lieu de coûter.

BERT-NET.

LO MENISTRE ET LO SOUNEU

DEIN on veladzo dau bet dau canton, prî dau lè de Noutzâti, lo menistre et lo souneu étant ein dierra ti lè z'ivâi, et cein dourâve du bein ein z'annâie. Lo menistre trovâve que lo souneu ne fasâi pâ prau de fû au pridzo et qu'on lâi dzalâve ti lè demeindeze matin.

Lo pourro souneu que fasâi tot cein que poave po fêre martzi son fû, a'êtai pâ conteint dau menistre, on vilho mauquemoudo, que ne fasâi rein que de bordenâ.

Onna demeindeze matin que fasâi on' écrâmenâ dau diablo, lo souneu êtai zu de bon matin allumâ lo fornêt dau pridzo, et, peindeint que bourlâve, l'êtai allâ bâire on vèratzon à la pinta. Quand ie fu revenu po remette dau boâ au fornêt, ie traove lo menistre que fourgue-nâve lo fû et que tot êtai étient !

Lo souneu, tot rodze de colère, sè met à dèra au menistre :

— Vo n'ai rein à veni mè rebouilli mon fê, alla vo z'ein tzi-vo ! Vo n'ai d'aillieu rein a fêre au pridzo dèvant que l'ausso sounâ ! C. P.

Lausanne en l'air.

Le comité directeur des journées lausannoises d'aviation (3, 4 et 5 juin), a fait beaucoup de travail depuis plus de quatre mois. Si le temps est favorable, on peut prédire à ces journées le plus grand succès.

Le comité a engagé trois aviateurs suisses et un aviateur français. C'est d'abord, le Vaudois Faillou-baz, dont on connaît l'habileté et l'audace. Son appareil sera un biplan Dufaux. Puis l'aviateur Wyss, sur un monoplan Blériot, et Taddeoli, sur monoplan Morane.

La France, berceau de l'aviation, sera représentée par l'aviateur Barra, de Paris, sur biplan Maurice Farman. Le pilote Barra est professeur d'aviation à l'école Farman. Il a fait plusieurs meetings et remporté de nombreux prix.

Pour rappeler les débuts de l'aéronautique, le comité a engagé un acrobate de première force, qui fera des exercices de trapèze, au-dessous d'une montgolfière qu'il abandonnera, à un moment donné, pour se laisser choir en parachute.

L'emplacement choisi est aux Plaines-du-Loup, devant la ferme de la Blécherette. Il y aura des hangars pour les aéroplanes, deux cantines et de la musique. Le service d'ordre sera assuré par trente dragons. Un programme officiel est en préparation ; deux cartes postales-tombola seront vendues avec, pour primes, des ascensions en ballon.

De nombreux prix sont déjà offerts de divers côtés.

Enfin, une belle affiche, due à un jeune artiste lausannois, plein de talent, M. Arnold Cuénod, vient de sortir de presse.

ALLONS! ENFANTS DE LA PATRIE

NOUS avons, samedi dernier, parlé de la *Marseillaise*, à propos de l'attitude que doit prendre tout bon citoyen, lorsque retiennent les accents du chant national. Tout le monde, debout !

Eh bien, Michelet a consacré à Rouget de Lisle et à la *Marseillaise* une page de son *Histoire de France*, où il résume, dans un langage merveilleux, l'influence exercée dans le monde entier par l'immortel chant de la Révolution. Rappelons-la, cette page.
